



**DÉLIBÉRATION N°2015-12-11-12**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 11 décembre 2015**

**POINT 12 : APPROBATION DE TARIFS, DONNS ET SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014, modifiés le 30 janvier 2015 ;
- VU** l'examen par la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** avec 23 voix pour et 3 abstentions, les tarifs détaillés dans le tableau joint en annexe.

À Nantes, le 11 décembre 2015  
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

**TARIFS**

SOUVIS A APPROBATION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION DU 11/12/2015

U.F.R ou Service	Date de vote du conseil de composante	Objet	TARIFS HT N	TARIFS HT N-1	Mode de tarification / Explications	Durée de validité	
<b>Tarifs Formation</b>							
Direction d'Appui à la Formation Continue		Atelier VAPP (validation des acquis professionnels et personnels) pour l'aide à la constitution du dossier des candidats souhaitant faire valoir leur parcours professionnel dans le cadre d'une reprise d'études	120,00 €	170,00 €	Tarif revoté hors frais d'inscription de 50 €	31/12/2020	
Pôle Formation Continue Lettres Langues Sciences Humaines et Sociales		Parcours spécifique en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS)	1 400,00 €	NA	<b>Parcours spécifique</b> établi sur la base de l'annexe 4 au décret régissant le Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS) délivré par le Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes pour lequel l'Université de Nantes est centre de formation agréé par la Direction Régionale Jeunesse et Sport et Cohésion Sociale (DRJSCS). Le parcours proposé comporte 20H d'accompagnement individuel.	2015-2016	
Institut d'Economie et de Management de Nantes-IAE	12/2015	DU Gestionnaire de clientèle patrimoniale	27 600,00 €	NA	par groupe		
		E-learning et ingénierie pédagogique	20 000,00 €	NA	Convention en annexe 1		
		Test voltaire	10,00 €	NA	par auditeur		
Ecole Polytechnique Nantes	26/11/2015	Formation SFV (Société Française du Vide) - Formation Continue	1 250,00 €	NA	par journée de formation	2015/2016	
		Formation SFV (Société Française du Vide) - Formation Continue	50,00 €	NA	par stagiaire et par journée de formation		
		Formation WE Network - Conception RF et Simulation d'antennes	3 500,00 €	NA	pour l'action de formation sur 2 jours		
		Formation "Production et bioraffinage de microalgues"	4 000,00 €	NA	formation de 377 heures de formation sur plusieurs mois. Tarif horaire de 10,61 €		
		Taux horaire contrat de professionnalisation pour société Althead et Lumileds	12,00 €	NA			
		Taux horaire contrat de professionnalisation pour société Atlantic Industrie	12,50 €	NA			
<b>Tarifs colloques et conférences</b>							
UFR de Droit et Sciences Politiques	19/11/2015	Tarifs colloque " construire et acquérir son logement en famille" le 18 mars 2016 (laboratoire Institut de Recherche en Droit Privé - IRDP) Inscription avocats stagiaires et élèves notaires Inscription professionnels	41,67 € 83,33 €	NA NA	Par participant. Tarif gratuit pour les Enseignants, étudiants et doctorants	18/03/2016	
		Tarifs colloque "penser et mettre en œuvre les transitions écologiques" les 24 et 25 septembre 2015 (laboratoire Droit et changement social- DCS) Repas de Gala	36,36 €	33,33 €	par participant	24 et 25/09/2015	
		Tarif colloque "les réponses du Droit aux scandales sanitaires" les 08 et 09 octobre 2015 (laboratoire Droit et changement social- DCS) Inscription Extérieurs -sans repas Repas Inscription Formation continue- sans repas	33,33 € 18,18 € 125,00 €	32,00 € NA 120,00 €	par participant. Tarif gratuit pour les Enseignants-Chercheurs et étudiants de la faculté de Droit.	08 et 09/10/2015	
		Partenariat formule "fourniture de votre support de promotion"	500,00 €	NA			
		Laboratoire CoDiré EA4643 Inscription au colloque: "Ethos et identités de l'écrivain francophone" (17-18 mars 2016) - Chercheurs et enseignants-chercheurs Inscription au colloque: "Ethos et identités de l'écrivain francophone" (17-18 mars 2016) - Doctorants et public	80,00 € 20,00 €	NA NA	Par personne	jusqu'au 30 mars 2016	
		UFR des Sciences et Techniques	12/11/2015	Tarifs pour la conférence OCEANEXT organisée par COSELMAR frais d'inscription	41,67 €	NA	inscription unique pour le 10 juin 2016
Tarifs pour le congrès ISI2016 (International Symposium on Isotopomers) du 3 au 6 octobre 2016 à la Cité des Congrès de Nantes et workshop international 'INTRA' (4ème édition) du 7 octobre 2016, frais d'inscription :							3 au 6 octobre 2016
Plein tarif, Early-Bird (jusqu'au 31 juillet 2016)	350 €			NA			
Plein tarif, Normal (du 15 juillet au 31 août 2016)	408,33 €			NA			
Plein tarif, Late (du 1er au 29 septembre 2016)	533,33 €			NA			
Jeunes chercheurs (Master, Doctorant et Postdoc), Early-Bird (jusqu'au 31 juillet 2016)	225 €			NA			
Jeunes chercheurs (Master, Doctorant et Postdoc), Normal (du 15 juillet au 31 août 2016)	283,33 €			NA			
Jeunes chercheurs (Master, Doctorant et Postdoc), Late (du 1er au 29 septembre 2016)	466,66 €			NA			
Invité	100 €			NA			
Personne accompagnante	83,33 €			NA			
Workshop	33,33 €	NA		07-oct-16			

U.F.R ou Service	Date de vote du conseil de composante	Objet	TARIFS HT N	TARIFS HT N-1	Mode de tarification / Explications	Durée de validité
Ecole Polytechnique Nantes	26/11/2015	<b>7ème Colloque Interdisciplinaire en Instrumentation les 20 et 21 janvier 2016 à Saint Nazaire</b>				<i>durée du colloque</i>
		Chercheurs, industriels, enseignants inscrits jusqu'au 30 novembre 2015	292 €	NA		
		Chercheurs, industriels, enseignants inscrits à partir du 1er décembre 2015	417 €	NA		
		Doctorants inscrits jusqu'au 30 novembre 2015	208 €	NA		
		Doctorants inscrits à partir du 1er décembre 2015	333 €	NA		
		étudiants en formation continue du Coursus Master en Ingénierie "Physique et Instrumentation"	158 €	NA		
		Stand pour démonstration, inscription jusqu'au 30 novembre 2015	800 €	NA		
Stand pour démonstration, inscription à partir du 1er décembre 2015	950 €	NA				
<b>Tarifs Divers</b>						
UFR des Sciences Pharmaceutiques et biologiques	13/10/2015	Participation demandée par étudiant dans le cadre de la Journée de l'APIEP (Association pour la promotion auprès de l'industrie des étudiants en pharmacie) le 17 novembre 2015 à Châtenay Malabry.	10,00 €	NA	L'UFR prend en charge les frais de déplacement sur le budget "Sorties sur le terrain" pour 22 étudiants. Une subvention de 1 500 € est accordée par l'UFR pour la participation des étudiants au parcours industrie à cette journée de l'APIEP	17/11/2015
Service Universitaire d'Information et d'Orientation		<b>1 journée de vacation dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)</b>	187,50 €	NA	incluant frais divers - convention jointe annexe 2	octobre à décembre 2015 - prolongation possible
ESPE	24/11/2015	Location de salle pour les associations à but non lucratif et les collectivités publiques	50% de réduction	50% de réduction	Les associations à but non lucratif et les collectivités publiques bénéficient d'une réduction de 50% sur les locations sauf accord particulier	
		Café d'accueil	1,00 €	1,00 €		
		Salle banalisée (journée)	100,00 €	100,00 €		
		Salle banalisée (heure)	20,00 €	20,00 €		
		Salle de conférence et amphithéâtre (journée)	180,00 €	180,00 €		
		Salle de conférence et amphithéâtre (heure)	30,00 €	30,00 €		
		Gymnase (journée)	150,00 €	150,00 €		
		Gymnase (heure)	25,00 €	25,00 €		
		Salle de musique (journée)	150,00 €	150,00 €		
		Salle de musique (heure)	25,00 €	25,00 €		
		Salle informatique (journée)	300,00 €	300,00 €		
		Salle informatique (heure)	50,00 €	50,00 €		
		Salle de visio conférence (1 heure forfaitaire supplémentaire au titre de la mise en place du matériel)	50,00 €	50,00 €		
		Photocopies pour les usagers	0,08 €	0,08 €	<i>sur la base de la copie A4 recto</i>	
Plastification de documents pour usagers (A4 et A3)	0,30 et 0,50 €	0,30 et 0,50 €				
Bibliothèque de l'ESPE : tarif inscription non étudiante à titre payant : enseignant titulaire et toute autre personne non inscrite dans une université de l'académie de Nantes	28,33 €	28,33 €				
Bibliothèque de l'ESPE : tarif inscription non étudiante à titre payant : établissements scolaires	42,50 €	42,50 €				
Bibliothèque de l'ESPE : tarif inscription usager non étudiants extérieurs à l'ESPE période de 6 mois	14,17 €	14,17 €				
Dégradations et pertes diverses (clés, cartes accès parking)	valeur de remplacement	valeur de remplacement				
Insertion d'annonces des partenaires dans livrets accueil des usagers	1 100,00 €	1 100,00 €				
Service commun de la Documentation	10/12/2015	VENTE DE LIVRES 2016 - BEAUX LIVRES / LOTS EVENTUELS	3 €	NA	<i>Annexe 3</i>	5 ans
		VENTE DE LIVRES 2016 - TOUT AUTRE OUVRAGE NE RELEVANT PAS DE LA PREMIERE CATEGORIE	1 €	NA		
Ecole Polytechnique Nantes	26/11/2015	Location de salle et de matériel pour une semaine de formation continue "Water desalination using membranes" à Gavy	1 200 €	NA	<i>Mise à disposition de salle, de matériel et assistance technique</i>	<i>du 23 au 27 novembre 2015</i>
Direction du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique		Tarif de facturation des fluides concernant les logements occupés par les agents locataires de l'université et par les agents en nécessité absolue de service. Logements inférieurs à 100 M².	6 €	NA	Au m²	
		Tarif de facturation des fluides concernant les logements occupés par les agents locataires de l'université et par les agents en nécessité absolue de service. Logements supérieurs à 100 M².	8 €	NA	Au m²	
Direction des Systèmes d'Information et du Numérique		Contribution au points d'accès réseau de l'université de Nantes Association Gavy Océanis	480 €	660 €	<i>contribution de 1 % du montant global, lui même en baisse pour 2015</i>	1 an
		Contribution au points d'accès réseau de l'université de Nantes CUD	1 800 €	2 063 €	<i>contribution de 0.75 % du montant global, lui même en baisse pour 2015</i>	
		Contribution au points d'accès réseau de l'université de Nantes GIP Arronax	360 €	412 €	<i>contribution de 0.15 % du montant global, lui même en baisse pour 2015</i>	
		Contribution au points d'accès réseau de l'université de Nantes CROUS	2 400 €	2 750 €	<i>contribution de 1 % du montant global, lui même en baisse pour 2015</i>	
		Contribution au points d'accès réseau de l'université de Nantes UNAM	2 400 €	2 750 €	<i>contribution de 1 % du montant global, lui même en baisse pour 2015</i>	

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**2015 – 2016**

**ENTRE**

**L'Université de Nantes, IEMN-IAE**

**Et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire**

**L'Université de Nantes**

Représentée par, Monsieur Olivier LABOUX, son Président,  
1 quai de Tourville – 44000 NANTES

Et

**La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire**

Représentée par, Madame Elise PAQUET, sa Directrice des Ressources Humaines  
2 place Graslin – 44911 NANTES Cedex

**Il est convenu ce qui suit :**

**Préambule :**

- Vu le code de l'éducation nationale, notamment l'article L 613-2,

**Article 1 :** L'Université de Nantes et la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire conviennent de mettre en œuvre un partenariat ayant pour finalité le suivi et la validation du Diplôme d'Université Gestionnaire de Clientèle Patrimoniale, de niveau BAC +3, délivré par l'Université (D.U. GCP) par les salariés auditeurs de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire.

**Article 2 :** Les auditeurs de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire peuvent bénéficier de la présente convention sous réserve de l'obtention préalable d'un bac +2 ou par le biais d'une V.A.85. L'inscription permet de bénéficier de l'ensemble des services de l'Université de Nantes à destination des étudiants.

**Article 3 :** En cours de cycle de formation, la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire s'engage à transmettre les notes dont elle a la responsabilité (cf. annexe 1) à l'Université de Nantes, dans des délais compatibles avec les délibérations de jury du D.U. GCP.

En tout état de cause, les jurys de V.A.85 et de diplôme restent souverains.

**Article 4 :** Les dispositions financières relatives à la V.A.85, aux droits d'inscription universitaires, ainsi qu'aux frais de formation éventuels engagés dans le cadre de la convention de partenariat sont définis par promotion et présentés en annexe 2, dite « annexe financière ».

**Article 5 :** L'Université de Nantes adresse au terme de chaque promotion, une facture à la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire.

**Article 6 :** La convention prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015. Elle est conclue pour toute la durée de la formation, répartie sur un cycle universitaire.

Une actualisation pourra être apportée, le cas échéant, par avenant écrit signé de toutes les parties.

Toute reconduction tacite de la présente convention est exclue.

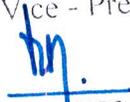
Fait en trois exemplaires originaux

A Nantes, le 24 septembre 2015

Pour **L'Université de Nantes**

Olivier LABOUX, Président

Pour le Président et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice - Président

  
Mohamed BERNOUSSI

Pour l'**IEMN-IAE**

Nicolas ANTHEAUME, Directeur



Pour la **Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire,**

Elise PAQUET, Directrice des Ressources Humaines



**Annexe 1 : Grille des enseignements**

- L'Université de Nantes assure les enseignements définis ci-après :

UE ou EC	Intitulé	Heures	Détail
UEF 1	Modules fondamentaux		
	Environnement économique	7	7 CM
	Fiscalité	21	21 CM
	Droit	21	21 CM
UEF 2	Pratique patrimoniale		
	Immobilier	7	7 CM
	Ingénierie patrimoniale	7	7 CM

- La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire assure les enseignements définis ci-après :

UEF 2	Pratique patrimoniale		
	Placements financiers	14	14 CM
	Assurance vie et prévoyance	14	14 CM
	Ingénierie patrimoniale	7	7 CM

- L'apprentissage en e-learning est prévu pour un total de 14 heures. Ce module a pour objectif d'accompagner le travail personnel des auditeurs. Il est prévu l'équivalent d'une heure d'e-learning par journée de cours assurée. L'Université de Nantes fournira l'équivalent de 9 heures. La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire fournira l'équivalent de 5 heures.

**Annexe 2 : Modalités financières**

- 27 600 € par groupe de 26 auditeurs maximum (correspondant aux frais d'inscription et de formation)
- 3 groupes d'auditeurs pour l'année universitaire 2015-2016
- + 20 000 € d'e-learning et ingénierie pédagogique (payable en une fois au lancement du premier groupe)
- + 50 € par dossier de V.A.85 (si nécessaire)
- + 10 € par auditeur pour l'accès à la plateforme Voltaire

**Convention de vacation entre le GIP Carif-Oref des Pays de la Loire  
et le SUIO de Nantes**

Entre les soussignés :

**GIP Carif-Oref des Pays de la Loire,**  
Groupement d'intérêt Public  
Situé, 2 rue de la Loire 44200 Nantes  
02 40 20 04 972 rue de la Loire à Nantes 44 000

Ci-après dénommé « le Carif-Oref Pays de la Loire »

Représenté par Monsieur Yves MENS, directeur du GIP Carif-Oref des Pays de la Loire, 2 rue de la Loire, 44200 NANTES

d'une part,

et,

**Le Service Universitaire d'Information et d'Orientation de l'Université de Nantes (SUIO) de Nantes**  
Situé, Maison des services universitaires – 110 boulevard Michelet - BP 42212 44322 Nantes cedex 3  
Représenté par Madame Anne REBOUD, sa directrice

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 : OBJET**

Le GIP Carif-Oref des Pays de la Loire a pour mission la mise en œuvre des actions du schéma d'animation du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) tout au long de la vie dans les Pays de la Loire pour la période 2015-2017, et, de fait, de l'action régionale « postures et pratiques de conseil en orientation » qui s'y inscrit.

En regard de cette dernière, le GIP Carif-Oref des Pays de la Loire est chargé de la logistique, de l'organisation, du suivi et de l'évaluation de l'action, de la gestion des plannings animateurs, de l'organisation des sessions, et du suivi et du règlement financier des sessions dans le cadre du budget alloué.

Il a été proposé que des personnels des réseaux constitutifs du SPRO de la région puissent assurer des vacations pour le GIP Carif-Oref Pays de Loire en qualité d'**animateurs référents**, ceci pour permettre la démultiplication de ces actions. Ce principe a été validé par la commission SPRO du CREFOP Pays de la Loire du 2 juin 2015.

Aussi, le GIP Carif-Oref des Pays de la Loire sollicite-t-il le SUIO pour permettre aux salariés identifiés en annexe 1 (partie intégrante de la présente), d'assurer des vacations dans le cadre de missions temporaires d'animation de l'action « postures et pratiques de conseil en orientation ».

## ARTICLE 2: DUREE

Les sessions « postures et pratiques de conseil en orientation » programmées à date de signature prévoient des vacances sur une période courant entre octobre 2015 et décembre 2015. Cette période pourra être prolongée d'un commun accord entre les parties.

Dans les jours définis au calendrier en annexe 1, et plus précisément entre l'heure de début de la session et sa fin, les animateurs référents exerceront une vacation pour le Carif-Oref pour assurer les missions telles que définies ci-dessus.

## ARTICLE 3: OBLIGATIONS/ENGAGEMENTS DU SUIO

Pour cette action, les tâches attribuées à chaque animateur référent mis à disposition par le SUIO seront les suivantes :

- concevoir une le déroulé pédagogique d'une action répondant aux objectifs définis ci-dessus ;
- assurer l'animation de l'action sur les dates et lieux identifiés ;
- rendre compte de leurs interventions au regard du planning qui aura été arrêté.

Cette contribution sera assurée par les professionnels référencés en Annexe 1, eu égard à leurs expertise et compétences pédagogiques et d'animation.

Pendant la période de vacation, le contrat de travail qui lie chaque professionnel au SUIO se poursuit. Il continuera d'appartenir au personnel au SUIO, et bénéficiera de l'ensemble des dispositions conventionnelles, des usages et engagements unilatéraux du SUIO, ainsi que des garanties individuelles qui y sont liées.

Au-delà des actions où les animateurs référents seront intervenants (tâche n° 2 ci-dessus), ils pourront sur certaines actions être positionnés comme « suppléant » pour pouvoir pallier une absence de dernière minute. Le SUIO s'engage à garantir la disponibilité des animateurs référents lors de ces périodes qui seront précisées (cf. Annexe 1).

Enfin, chaque animateur référent :

1. est tenu au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le code pénal et est lié par l'obligation de discrétion professionnelle pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il peut avoir connaissance dans l'exercice de ses fonctions ;
2. est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Lors de ses vacances, chaque animateur référent rendra compte au pôle accompagnement des professionnels du Carif-Oref Pays de la Loire à partir des documents qui seront mis à sa disposition ; en particulier, il est convenu que le paiement des vacances ne pourra être déclenché qu'à réception expresse par le Carif Oref Pays de la Loire des documents administratifs suivants :
  - feuille d'émargement des participants à la session (original ou copie) ;
  - feuilles d'évaluation de la session par les participants (original ou copie) ;
  - feuille d'évaluation de la session par le formateur ;
  - facture ou note de débit (cf. article 5).

## ARTICLE 4 : OBLIGATIONS/ENGAGEMENTS DU GIP CARIF-OREF PAYS DE LA LOIRE

Pour chacune des sessions, le Carif-Oref Pays de la Loire se charge de réserver une salle adaptée pour la réalisation de l'action de formation.

Le Carif-Oref remettra à chaque animateur référent un dossier de stage comprenant a minima : évaluations animateur et participants, feuille d'émargement.

L'ordonnancement des tâches sera arrêté par le pôle accompagnement des professionnels du Carif-Oref, au regard notamment de l'organisation des sessions et du calendrier retenu.

En cas d'annulation ou de report de la session, le Carif-Oref informera le SUIO au moins quinze jours avant le début de la session. Aucun dédommagement ne pourra être demandé pour annulation ou report de session.

#### **ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIERES**

Le montant des charges de vacation est fixé sur la base d'un tarif forfaitaire convenu entre les parties de **225€ TTC /jour**.

Ce tarif forfaitaire comprend les frais de vacation comme formateur des sessions, ainsi que les périodes d'ingénierie et de formation personnelle nécessaires à la réalisation de ces sessions. Il intègre les frais d'hébergement et de restauration nécessaire à la réalisation de la prestation. Les frais de transport seront comptés en sus.

Ces montants seront versés sur facture ou note de débit adressée à : Gip Carif-Oref Pays de la Loire, 2 rue de la Loire, 44200 Nantes.

Fait à Nantes, le 28 septembre 2015

GIP Carif-Oref Pays de la Loire  
Yves MENS  
Directeur

  
**CARIF-OREF**  
2 rue de la Loire  
BP 66501  
44265 NANTES Cedex 2  
Tél. : 02 40 20 21 31

SUIO de Nantes  
Anne REBOUD  
Directrice



## ANNEXE 1 - ANIMATEURS REFERENTS ET CALENDRIER PREVISIONNEL

Animateurs référents et dates de vacances prévues :

- Patricia THIBAUD
  - o Session des 15 et 16 Octobre à Nantes (9h30-17h30)

Pas d'action de suppléance définie à date de signature.



UNIVERSITÉ DE NANTES

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 11 DÉCEMBRE 2015**

**POINT « numéro du point (si connu) » : APPROBATION DU PRINCIPE DE VENTE DE LIVRES DECLASSÉS ET DES TARIFS APPLICABLES A CETTE OPERATION.**

**Enjeu stratégique :**

**LE SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION SE PROPOSE D'OFFRIR UNE DOCUMENTATION À FAIBLE COÛT AUX ÉTUDIANTS EN ORGANISANT UNE VENTE D'OUVRAGES ISSUS DE SES COLLECTIONS.**

**Exposé des motifs :**

Si la vente de livres désherbés est une opération classique en bibliothèque municipale, elle est déjà plus rare côté université. Le contexte juridique est désormais favorable et étudiants comme enseignants sont demandeurs.

Sur le plan juridique, les ouvrages de bibliothèque concernés n'étant pas anciens, rares ou précieux, ils relèvent du domaine privé (article L 2112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques). A ce titre, ils sont donc aliénables. Pourtant, des ventes à titre onéreux ne peuvent être réalisées que "lorsque des dispositions législatives ou réglementaires spéciales permettent la cession du bien ou du droit mobilier au profit d'un acquéreur ou d'une catégorie d'acquéreur déterminée, soit pour des motifs d'intérêt général." (article R3211-38 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques). Après avis de la Direction des Affaires Juridiques, il apparaît bien que la vente d'ouvrages par le biais d'une bourse aux livres peut répondre à des motifs d'intérêt général.

En conséquence, les documents exclus des collection en bon état, non encore obsolètes vont être stockés afin d'être proposés à la vente auprès de la communauté universitaire de Nantes. Une première opération est prévue le 25 février et concerne les bibliothèques de Droit-économie et de Lettres-Sciences-Humaines. Une seconde vente se tiendra en octobre 2016 sur le site Lombarderie et concernera les domaines des sciences et de la santé.

**Objet de la délibération :**

- Approbation du principe de vente de livres déclassés aux prix de :
  - ✓ 3 € pour les beaux livres/lots éventuels,
  - ✓ 1 € pour tout autre ouvrage ne relevant pas de la 1ère catégorie.

*Le Conseil documentaire du Service Commun de la Documentation rendra un avis le 10 Décembre 2015.*

**Projet de délibération :**

**Le Conseil d'Administration approuve le principe d'une vente de livres déclassés aux prix de 3 € pour les beaux livres ou lots éventuels et de 1 € pour tout autre ouvrage ne relevant pas de la 1ère catégorie.**